

ABONNEMENT.

SAUMUR.
Quatre mois... 30 fr.
Six mois... 45 fr.
Un an... 85 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 JUILLET

SÉNAT.

Séance de samedi. — M. Fresneau prend
la parole au sujet de l'apurement des opé-
rations faites au 31 décembre 1884 par la
caisse des collèges, lycées et écoles primai-
res.

Il ne peut qu'approuver ce commence-
ment de liquidation, mais il estime que ce
n'est qu'un expédient qui ne comblera cer-
tainement pas le déficit.

L'orateur critique longuement les dépen-
ses inutiles faites pour la construction d'éta-
blissements scolaires. Il montre l'inanité et
le danger de pareils efforts.

Après M. Fresneau, M. Blavier critique
le système qui a fait créer des caisses spé-
ciales à côté de la caisse publique. Cette
idée malheureuse est due à M. Magne, qui
créa d'abord la caisse des chemins vicinaux.
M. Ernest Picard et Magoin la combattirent
au Corps législatif. Cela n'a point empêché
ledit M. Magne de créer à son tour la
caisse des écoles en 1878.

L'orateur affirme que ces innovations
ont été funestes à la fois à l'équilibre du
budget et au contrôle de notre gestion finan-
cière.

L'orateur poursuit en détail sa critique.
Il estime à 50 millions les annuités que les
communes auraient à payer pendant 25 ans
à partir du moment où la combinaison pro-
posée sera arrivée à son terme. Les lois du
14 juillet 1868 et du 3 juillet 1880 permet-
tent d'ailleurs au ministre d'agir sans une
loi nouvelle.

Le ministre des finances n'a que faire
d'un projet qui, malgré son libellé habile,
est un véritable emprunt de 320 millions. Il
manque un milliard au ministre pour faire
face aux exigences de la dette flottante. L'em-
prunt d'un milliard s'imposera donc à la
fin de l'exercice si on ne le fait point main-
tenant.

La mauvaise gestion financière du gou-
vernement républicain est incontestable. La

guerre de 1870 a imposé au gouvernement
une charge de 500 millions, mais depuis la
chute de l'Empire les recettes ont augmenté
de treize cent millions.

M. Blavier termine en demandant le rejet
du projet.

La discussion est renvoyée à mardi.

SOMMEIL A CENT MILLIONS L'HEURE.

Jamais le budget n'aura été étudié, voté,
paraphé avec une telle rapidité. Cette rapi-
dité a été si vertigineuse, surtout aux débuts
de cette soi-disant discussion où des centai-
nes et des centaines de millions ont été votés
en moins de dix heures, que plusieurs jour-
naux républicains avaient cru nécessaire
d'excuser cette hâte par la nécessité de ter-
miner le budget dans la session ordinaire
aux deux Chambres pour éviter les difficul-
tés qui pourraient résulter d'une co-exis-
tence de deux Chambres.

Nous nous attendions à entendre les avo-
cats du Parlement plaider encore les circons-
tances atténuantes, car la suite et la fin de
la comédie budgétaire ont été enlevées avec
une rapidité presque égale à celle de ses dé-
buts; mais ces avocats ont changé de sys-
tème; ils n'excusent plus, ils glorifient.
C'est avec admiration qu'ils contemplent cet
échafaudage de chiffres élevé en un clin
d'œil.

Il fut un temps où l'examen du budget
était la grosse affaire des ministres et des
mandataires du pays. Sous la monarchie,
l'examen d'un seul chapitre d'un ministère
tenait souvent à lui seul toute une séance.
Tout était passé au crible depuis le traite-
ment du ministre jusqu'à une augmentation
ou une diminution du traitement ou du
nombre des employés.

En ces temps barbares, le président du
conseil et ses collaborateurs n'avaient pas un
instant de repos. Ils devaient être à chaque
instant sur la brèche pour répondre à l'op-
position; car c'était à propos de ce budget
que se manifestaient toutes les questions,
toutes les interpellations, toutes les critiques

sur la politique générale: « Les électeurs
nous ont confié la garde de leur épargne,
disaient les députés. Nous ne pouvons nous
permettre d'y puiser que si vous justifiez de
réels besoins d'intérêt général, si votre poli-
tique à l'intérieur comme à l'extérieur n'a
d'autre but que la prépondérance, la dignité
ou la sécurité du pays. »

La République a changé cela. Ajour-
d'hui l'opposition, bannie du cabinet de la
commission des finances devenu un cabinet
noir — d'aucuns ont même dit une caverne
— n'a plus le droit de parler en séance
publique; on lui ferme la bouche par des
« assez! — l'ordre du jour! la clôture! » scan-
daleux, mais toujours complaisamment
écoutés par les présidents des Chambres.

Quant au président du conseil, la discus-
sion du budget est le cadet de ses soucis. Il
se contente de dire: « Il nous faut cinq,
six, sept cents millions, voire même un mil-
liard pour ce soir »; puis il abandonne la
besogne à des sous-ordres qui s'entendent
avec la Chambre pour, suivant le désir du
patron, bâcler cette besogne en quelques
heures de discussion dont les représentants
du pays emploient une bonne moitié à dor-
mir. Et le contribuable reçoit un beau ma-
tin une petite carte à payer de plus de TROIS
MILLIARDS.

Nous ne voyons pas, pour notre part,
qu'il y ait lieu de tant glorifier un sommeil
législatif qui nous revient à quelques cents
millions l'heure. EDOUARD GRIMBLOT.

Chronique générale.

La Chambre se repose. Il ne faut pas
trop en vouloir à nos députés. On dit que
les mauvaises consciences produisent des
cauchemars. A ce compte, la majorité répu-
blicaine doit avoir fait de bien mauvais
rêves pendant son sommeil du budget et
elle peut être fatiguée. Donc, puisque ces
pauvres députés républicains sont si éreintés,
ne serait-ce point charité aux électeurs

que leur permette de se reposer tout leur
saoul en ne les nommant pas?

Les réactionnaires ne sont pas seuls à
constater le fiasco du 14 juillet. Le Radical
est du même avis. Voici ce que dit ce
journal:

« Se fatiguerait-on de l'enthousiasme,
ou le malaise général conseillerait-il l'éco-
nomie aux républicains eux-mêmes? Quel
qu'en soit le motif, on a dû regretter que les
maisons des fonctionnaires publics et des
membres des corps électifs ne montrassent
pas plus d'empressement à célébrer l'anni-
versaire de la chute de la Bastille. Aucun
drapeau ne flottait à leurs croisées et les
lanternes y brillaient... par leur absence. »

Le même journal blâme ensuite les fêtes
de quartier, qui se sont prolongées pendant
la nuit, et qui n'ont rien de moralisateur.
Il termine ainsi:

« Les limonadiers peuvent se féliciter de
ces agglomérations, mais le restant de la
population, quel profit sérieux au point de
vue moral peut-il en retirer? »

Conclusion identique à celle du Petit Mar-
seillais. La fête nationale n'est que la fête
des mastroquets. Décidément, les soutiens
de la République sont profondément dégoû-
tés des pompes et des œuvres de Marianne.

M. Louis Davyl, dans une intéressante
chronique... sur le 14 juillet et la démolition
de la Bastille, nous dévoile l'identité de l'im-
fortuné vieillard que l'on a tiré à tête et dé-
charné de son affreux cachot.

Pauvre Bastille, où il y avait sept prison-
niers qui, tous les dimanches, dinaient chez
le gouverneur.

Le vieillard qu'on voit dans toutes les gra-
vures, soutenu par deux gardes-françaisés,
hâve, l'œil éteint, les mains tremblantes et
une barbe blanche tombant jusqu'à la cein-
ture, c'est le marquis de Sades!

cia chaleureusement Jérémie, et voulut repartir
pour achever sa mission.

— Ne suis-je pas à la porte de la demeure de
M. Lucien Sauvatre? demanda-t-il en se levant
pour prendre congé.

— Non pas à la porte, mais dans la maison
même, répondit le vieux domestique.

M. Schull fit un geste de satisfaction.

— Alors, puis-je parler immédiatement à votre
maître? demanda-t-il.

— Non, et pour la raison la plus simple, reprit
le vieux domestique, mon maître est absent depuis
quatre jours.

— Et savez-vous où il est?

— Certainement, et il n'en fait point mystère.
Mon maître est parti pour se marier, et il ne revien-
dra pas tout de suite.

— Parti! pour... se... marier! exclama M.
Schull, comme un homme qui pense rêver.

— Voyons, est-ce que vous ne plaisantez pas?
Êtes-vous bien certain de ce que vous me dites-là?

— Si certain, monsieur, que malgré la presque
défense que mon maître m'en a faite, je suis occupé
en ce moment à mettre la maison en ordre, afin de
la rendre digne d'être habitée par une jeune femme
et par une Parisienne.

M. Schull commençait à respirer et à compren-
dre. De grosses gouttes de sueur coulaient sur son
visage, qu'il essuyait avec une vivacité juvénile, en

se disant que ce qu'on lui apprenait ne pouvait pas
concerner Lucien, et qu'il était impossible qu'il se
trouvât en présence d'une telle monstruosité.

— Et alors, c'est donc à Paris que votre maître
est à se marier, et votre maître est bien M. Lucien
Sauvatre, dont le père est mort il y a peu de
temps, et qui habitait la petite ville de Benfeld?

— Tout ce que vous me dites là est l'exacte
vérité, monsieur, et je me demande comment une
action si ordinaire et si naturelle, quand on est
jeune, peut vous étonner à un si haut point de la
part de mon maître?

M. Schull ne répondit point.

Une idée que l'on pourrait peut-être qualifier
d'insensée, mais que la bonté du cœur et le peu de
connaissance du monde et des hommes que possé-
dait le vieux professeur peut fort suffisamment
expliquer, venaît de surgir dans son esprit comme
un coup de foudre.

— Savez-vous à quel hôtel est descendu votre
maître à Paris? demanda-t-il tout à coup à Jérémie.

— Oui, monsieur; M. Lucien doit être descendu
à l'hôtel de l'Étoile, dans la rue Saint-Lazare.

— Bien. Et connaissez-vous le nom et la de-
meure de sa fiancée?

— Dame, monsieur, je crois bien que je peux
vous le dire sans faire de tort à personne. Je sais
que M. Lucien épouse la fille d'un ancien ami de
défunt son père, qui s'appelle M. Dorny, et qui

demeure au n° 44 de la Chaussée-d'Antin. Quant à
la jeune demoiselle, je ne la connais point et je ne
puis rien vous en dire.

— Tout cela me suffit, mon ami, répondit M.
Schull, qui avait tiré un calepin de sa poche et
prenait des notes pendant que Jérémie lui parlait.
Pouvez-vous me dire si je suis loin d'une gare de
chemin de fer?

— Pas bien près. Mais on peut s'y rendre en
deux heures si l'on est bon marcheur, et en une
petite heure si on a un bon cheval.

M. Schull soupira. Il pensa qu'il lui faudrait
remonter sur le dos de Bell, et un frisson d'épou-
vante parcourut tout son corps.

— Vous dites qu'il faut deux heures pour se
rendre à pied à Schlestadt? demanda-t-il au vieux
domestique, et à quelle heure pensez-vous que
parte le dernier train du soir pour Paris?

— Mon maître a pris celui de huit heures, il y a
quelques jours.

M. Schull consulta sa montre.

— Il est quatre heures, dit-il; j'ai plus de temps
qu'il ne m'en faut pour arriver à Schlestadt avant
le départ du train. Avez-vous ici quelqu'un à qui
je puisse confier mon cheval, une bête que l'on
m'a prêtée, chez de braves gens, à une petite dis-
tance d'ici, et que je voudrais renvoyer avec quel-
ques mots de remerciement?

— Ça n'est pas trop difficile, répondit Jérémie.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

PREMIÈRE PARTIE

IV. — LA FAMILLE OLLWILLER

(Suite)

Il ne revint complètement à lui que quelques
minutes plus tard; il était installé dans une petite
salle, sur un canapé du temps jadis, et auprès
d'une table où se trouvaient tous les cordons que
l'on avait pu réunir à son intention.

À sa droite se tenait notre ancienne connais-
sance, le bon et vieux Jérémie, qu'une inspection
extra-muros avait conduit près du lieu où M. Schull
seulement leur exercice de haute école, au
niveau psychologique où sa présence était néces-
saire.

L'inspection de la personne de M. Schull ne fut
pas longue, et lorsqu'il se fut bien assuré qu'il
n'avait aucun mal et que Bell mangeait tranquille-
ment un picotin d'avoine en l'attendant, il remer-

Rétit de la Bretonne l'affirme et le bibliophile Jacob appuie son dire avec la plus incontestable autorité.

Et dire que la vue de ce vénérable vieillard a fait verser tant de larmes aux citoyennes sensibles!

\*\*\*

#### UNE CURIOSITÉ DE LA FÊTE DE LA RÉPUBLIQUE A LIMOGES.

Dans le quartier du Pont-Saint-Etienne, où les drapeaux étaient excessivement rares, il y avait une maison très-bien pavée et qui faisait contraste avec le reste des habitations.

C'est la maison où est né Jourdan, rue des Petits-Carmes. Au milieu d'un trophée de drapeaux tricolores se trouvait un cartouche sur lequel on lisait, écrit en grosses lettres :

*Le ministère Ferry et ses complices méritent le baigne.*

\*\*\*

#### LA DYNASTIE GRÉVY.

Monsieur Frère a un fils qui répond au doux nom de Léon, et qui a pour oncle M. Jules Grévy, président de la République.

Léon Grévy, donc, a été déjà nommé maître des requêtes au Conseil d'État.

Jules devait bien ça à Albert.

Mais Léon n'est pas en vain le fils de son père et le neveu de son oncle, et le voilà qui, dévoré d'une noble ambition, veut lui aussi devenir député, afin d'être un jour gouverneur, et, qui sait? président!

Il ne serait pas le premier neveu qui succéderait à son oncle.

C'est, dit-on, dans le Jura, fief Grévy, que le jeune Léon se présentera sous le patronage de ses illustres parents.

Mais, dira-t-on, gare au népotisme!

On oublie que M. Allain-Targé a déclaré que les élections seraient libres, le ministère que préside l'austère Brisson étant le cabinet des neutres.

#### SOLEIL LEVANT

Le *Petit Journal* du 17 juillet met son immense publicité au service de M. Clémenceau, qu'il représente comme l'homme de l'avenir. S'occupant du résultat des prochaines élections, il écrit : « Normalement, nous devons aller plus loin à gauche et aboutir à un ministère Clémenceau. » Et la feuille populaire s'emballa dans un éloge presque enthousiaste du député du XVIII<sup>e</sup> arrondissement, où elle met à l'actif de M. Clémenceau « sa résistance, que l'on pourrait appeler conciliante et tortueuse, à la Commune, dans ce Montmartre qui en était comme la citadelle ».

Pour que cet organe, qui a plutôt jusqu'ici défendu les républicains modérés, lâche ainsi, devant son « million » de lecteurs, la majorité actuelle, et avec elle M. Ferry et M. Brisson, c'est qu'il est convaincu que le suffrage universel infligera une défaite éclatante au parti opportuniste et même à la gauche radicale. A cet égard,

nous ne contesterons pas ses prévisions. Nous approuverons aussi le triste tableau que présente le *Petit Journal* de la situation du pays :

« Depuis 15 ans, ballottés de droite à gauche, nous naviguons sans boussole, cherchant notre voie, ne pouvant trouver notre port; cette politique aventureuse ou tout au moins indécise, aggravée par tous les ministères de républicains modérés, nous conduirait à quelque catastrophe, — faillite ou révolution violente, — si elle continuait à être suivie. »

Rien n'est plus exact; mais le *Petit Journal* ajoute :

« M. Clémenceau est-il capable de servir de serre-frein, de contenir des anarchistes, de mettre un terme aux tâtonnements, de se consacrer à l'équilibre sérieux d'un budget où toutes les dépenses soient utiles? » Je l'espère. »

Personne, non-seulement parmi les conservateurs, mais même parmi les républicains, ne partagera les illusions du *Petit Journal*. La politique « conciliante et tortueuse » de M. Clémenceau ne ferait qu'aggraver le mal signalé par notre confrère.

Dans l'ordre religieux, elle continuerait la persécution qui trouble si profondément le pays, et la rendrait plus passionnée et plus violente; dans l'ordre économique, elle serait condamnée à l'impuissance, car elle manque de méthode et ne connaît que des procédés empiriques qui achèveraient de tout désorganiser; au point de vue des affaires intérieures, passionnée et mobile, téméraire et faible, la politique de M. Clémenceau ne saurait qu'aller de concessions en concessions et préparer, comme au 18 mars 1871, le triomphe et la suprématie de la Commune.

L'histoire ne servirait à rien, il faudrait effacer tous ses renseignements, si l'on attendait autre chose d'une majorité d'extrême gauche gouvernée par M. Clémenceau.

Le *Petit Journal*, qui demande aux électeurs « d'éviter les terribles hasards de la Réaction et de la Révolution », le sait aussi bien que nous; mais, par haine de la « Réaction », il préfère pousser la France dans l'abîme de la Révolution.

Les républicains en sont arrivés à ce degré de folie que, convaincus de leur impuissance, se sentant méprisés et repoussés par le pays, ils aiment mieux le voir se débattre dans des convulsions sans fin, dans une agonie effroyable, plutôt que de lui avouer qu'il lui serait possible de retrouver la boussole, la voie et le port. Ils ne sentent pas, ces « patriotes », tout ce qu'il y a de criminel dans une telle conduite!

Et malheureusement, parmi les conservateurs, il ne manque pas de gens qui favorisent leurs odieuses espérances, en répétant partout que les élections ne nous sauveront pas et en semant autour d'eux le découragement.

Non, les élections ne nous sauveront pas, si vous persévérez dans cette attitude égoïste et lâche qui vous fait refuser votre concours à ceux qui, croyant encore à l'honnêteté et au

bon sens du pays, veulent tenter un suprême et énergique effort; si vous ne savez pas critiquer l'initiative d'autrui et dénigrer les candidats que l'on met en avant; si vous ne savez accepter aucune autorité ni aucune discipline.

Et vous partagerez la responsabilité de ces républicains qui cherchent à nous jeter dans une nouvelle série d'épreuves, de désastres, de folies et de crimes.

Mais si vous montrez le dévouement que demandent de vous les intérêts religieux et les intérêts sociaux; si vous êtes actifs, énergiques, désintéressés, si vous ne vous abandonnez pas vous-mêmes et si vous n'abandonnez pas les honnêtes gens auxquels vous devez rendre courage et confiance, Dieu vous soutiendra.

Il peut vous donner la victoire, et vous n'avez pas le droit de désespérer ni de Lui, ni de la France.

JEAN DIVRAY.

#### LA CHASSE AU BREVET

Un de mes confrères s'étant permis de s'égarer un peu au sujet de la fièvre de « chasse au brevet » qui sévit depuis quelque temps sur la jeunesse féminine de la France, un « père de famille » vient de protester contre ces plaisanteries éminemment irrespectueuses. Le « père de famille » possède une fille: cette jeune personne a obtenu son diplôme haut la main. Il ne faut pas rire de ces choses-là: c'est sacré. Le « père de famille » ajoute que la réunion des candidates est toujours fort bien composée, et du reste, conclu-t-il avec une bonhomie charmante, « aujourd'hui toutes les femmes ont leur brevet, comme tous les hommes sont bacheliers ».

Ce père de famille résume ou ne peut plus complètement les principes nouveaux sur lesquels est en train de se fonder notre éducation sociale. Tous les hommes bacheliers, toutes les filles diplômées, et voilà une affaire entendue: chacun comprend ses devoirs et les remplit, les hommes sont laborieux, les femmes modestes, économes et fidèles. L'envie disparaît de ce monde, tout le monde en sachant autant que son voisin, et la fille du concierge étant, devant le brevet, l'égal de la « demoiselle » du premier. Plus de misère imméritée, plus d'injustices: le brevet apprendra la charité discrète, la bonté généreuse. Plus d'imbéciles: le brevet donnera de l'esprit. Et par-dessus tout cela plus d'infériorité, ni dans les états ni dans la toilette: la redingote pour tous les hommes, le chapeau et la robe à volants pour toutes les femmes. Vous me direz: Pardon! mais le blé, qui est-ce qui le sèmera, le récoltera, en fera du pain? La cuisine, qui est-ce qui la fera? Le linge, qui est-ce qui le raccommodera et le blanchira? Les bottes, qui est-ce qui les cirera? Questions ridicules, langage de l'obscurantisme. Tous les hommes bacheliers, toutes les femmes brevetées pour l'enseignement supérieur: voilà le progrès, vous dis-je, et l'âge d'or va fleurir.

\*\*\*

Elle ne date pas d'hier cette manie de

remplacer par le pédantisme solennel l'ancienne éducation de famille, telle qu'elle a fonctionné jusqu'à nos mères inclusivement, et les devoirs de la vie, tels que nos pères les ont hérités et accomplis à leur tour. Qui songe ici à faire le procès à leur tour. Qui Est-ce que de tout temps il n'y a pas eu des savants et des ignorants, des esprits cultivés et des esprits arides? Sous Louis XIII, Voiture, simple fils d'un cabaretier, est moins vite parvenu pour cela à la fortune littéraire? Que l'égalité sociale, proclamée en principe, ait régularisé la situation, qu'elle ait facilité à tout esprit noble, si rapide et les moyens d'en tirer honneur et profit, personne n'y contredit, personne n'y applaudit plus que moi. Mais enfin, voyons, si tout le monde est bachelier, à quel signe reconnaîtra-t-on officiellement les supériorités intellectuelles? Si toutes les femmes sont munies du brevet exigé pour l'enseignement supérieur, comment juger celles qui ont vraiment des aptitudes littéraires ou scientifiques? Vous n'oserez pas me soutenir sans rire, pendant trois minutes, qu'il suffit d'être bachelier pour savoir sur le bout du doigt le grec, le latin, l'histoire, et que toute femme munie d'un diplôme est capable de professer à son tour. Vous savez parfaitement que, six mois après le baccalauréat, il n'est pas un bachelier sur dix capable de dire, sans broncher, la date du traité de Brétigny ou celle de la prise de Constantinople par les Turcs. Et au bout d'un laps encore moins long, une « brevetée » peut cent donner sur Blanche de Castille et sur Jeanne d'Arc quelques détails biographiques. Les quatre-vingt-dix-neuf autres seraient exclusivement ferrées sur les rayons du *Bon Marché* et sur les « tournures » à la dernière mode.

Lorsque Molière faisait dire au bonhomme Chrysale qu'une femme en soit toujours assez lorsqu'elle sait distinguer un point d'avec un haut-de-chausses, Molière exagérât à dessein, pour rendre plus évident ce qu'il voulait prouver. Si l'avis de Chrysale avait été celui de Molière, celui-ci n'aurait pas introduit dans sa comédie le meuse, en contraste avec les Philaminte, les Bélise, les brevetées d'alors, la douce gracieuse et grave figure d'Henriette. Vous n'entendez pas le grec, Henriette n'était pas une ignorante. Elle avait des clartés de tout mariée à un homme d'esprit, à un père, elle l'eût non seulement compris, mais elle inspiré même. Mais cela ne l'eût pas empêchée de retrousser sans honte, à l'occasion ses manches sur ses bras blancs pour diriger une lessive ou faire des confitures, au besoin une omelette.

Il peut voir, le « père de famille », se se débattre, rien qu'en lisant les journaux ce qu'est en train de produire le système des « tous bacheliers ». Il n'y a pas un cultivateur sur cinquante, qui consente à faire son fils un cultivateur comme lui. Le fils devient avocat, puis, s'il est ambitieux sans scrupule, il se lance dans la politique et y fait son chemin. Et la terre pendant ce temps-là? La terre, ou la loue comme elle peut, à bas prix, à des gens qui, d'abord, n'ont qu'un zèle médiocre à la travailler, puisqu'elle n'est pas à eux, et qui, en plus, ne trouvent plus même de manœuvres pour les aider au travail. Car du jour où tout le monde est devenu bachelier, les autres ceux qui ne le sont pas, les petits, les ouvriers des champs se sont dit: « Et nous? Pour quoi donc resterions-nous attachés à la terre, à gagner 3 francs par jour, quand nous pouvons en gagner sept à la ville? Il y a des bacheliers: nous le serons aussi à notre façon, nous nous habillerons en noir comme eux. Aujourd'hui l'habit fait le moine. Demain soir, s'ilons! »

Et quant aux filles, le « père de famille » rendrait un fier service à la société s'il montrait les bienfaits de « toutes brevetées » au point de vue de la moralité et du bien-être des familles. Qu'on ne puisse être une bonne mère de famille, parce que l'on a un brevet, c'est là une bêtise que l'on ne prétera pas, j'imagine. On peut avoir en poche un diplôme d'institutrice sans que cela servira jamais, et néanmoins, remettre dans la maison, soigner les enfants, remettre des habits un bouton qui manque, j'en suis sûr, plus loin: on peut avoir son brevet sans avoir de l'esprit en même temps. L'attestation qu'on sait, une quantité de choses et savoir réellement ces choses. On peut en un mot, être instruite et charmante, je défie qu'on me soutienne que l'instruction

La bête ne me paraît pas trop commode, comme vous vous en êtes aperçu vous-même, sans vous le dire; mais une jeunesse comme le petit Jean, saura toujours bien s'en tirer.

— Vous pouvez donc, si le cœur vous en dit, lui confier votre cheval et votre lettre.

Et, sans ajouter un mot de plus, ce qui était un acte de grande retenue pour Jérémie, le brave serviteur mit devant M. Schull tout ce qu'il fallait pour écrire.

Le vieux professeur réfléchit un instant.

Devait-il ou non prévenir Victorine de ce qui se passait, et de la détermination qu'il venait de prendre subitement d'aller à Paris pour y suivre M. Sauvatre?

La crainte de prendre tout seul la responsabilité d'une aussi grave action le faisait pencher du côté de la confiance, quoiqu'il ne pût s'empêcher de reconnaître que cette confiance serait un peu tardive; mais la bonté de son cœur l'emporta sur toute autre considération; et il se décida pour la négative.

— Si je réussis dans mon entreprise, se disait-il, et le bonhomme avait assez confiance dans son équilibre pour se croire assuré du résultat, les deux pauvres femmes ne sauraient rien, et je leur aurai épargné une grande douleur; si je ne réussis pas, elles connaîtront bien assez tôt ce malheur, que je voudrais leur épargner au péril de ma vie.

M. Schull préviat donc seulement M<sup>lle</sup> Victorine

que, par suite de la négociation qu'il avait entreprise, il serait probablement retenu un ou deux jours à Benfeld ou aux environs, qu'elle ne s'étonnât pas du tout de la prolongation de son absence, et qu'elle rassurât absolument Marthe, à laquelle il promettait de ramener son fiancé.

Le pauvre homme comprenait bien qu'il s'engageait peut-être au delà des limites de ce qu'il lui serait possible de faire; mais c'était gagner du temps, apaiser la douleur des deux personnes qu'il aimait le mieux au monde; et puis... il ne savait pas trop ce qu'il disait et ce qu'il faisait, tant les événements, au milieu desquels il se trouvait jeté pour y jouer un rôle, lui paraissaient sortir de la route droite, hors de laquelle son imagination d'honnête homme ne s'était jamais engagée.

Il venait de terminer sa missive, lorsque le petit Jean, dont Jérémie lui avait parlé, se présenta devant lui sous la forme d'un grand et fort garçon, ayant presque deux mètres de haut, une grosse figure bien jouffue et la mine d'un luron à qui Bell ne pouvait causer aucune inquiétude.

Cette vue rassura complètement M. Schull. Il expliqua à Jean ce qu'il avait à faire, c'est-à-dire à demander M<sup>lle</sup> Victorine Ollwiller, et à lui remettre lui-même la missive dont il était chargé en ramenant Bell.

Jean promit de s'acquitter de la commission en conscience.

— Surtout, ne l'attarde pas et ne l'amuse pas en chemin, lui dit Jérémie; tu sais que, depuis quelque temps, les routes ne sont pas sûres le soir.

M. Schull regarda Jean, et il ne put s'empêcher de rire des craintes de Jérémie. Mais comme ces recommandations corroboraient ses plus secrets désirs en ce qu'elles évitaient toute possibilité d'indiscrétion de la part du commissionnaire, il n'eut garde de chercher à en détruire l'effet.

Seulement il pensa qu'il ne pouvait le laisser partir sans lui donner une récompense, et il mit précipitamment la main dans sa poche pour y chercher quelque monnaie.

Déception!

Dans sa précipitation, M. Schull s'était mis en route sans penser à prendre l'argent!

Et il fallait partir pour Paris! comment se tirer d'un embarras pareil?

(A suivre.)

La baronne se fait lire le roman du jour.

La lectrice arrive à ce passage :

« Edith souffrait le martyre. Ce remords la harassait, l'oppressait, l'étouffait... Jamais elle n'arriverait à se débarrasser de cette robe de... dessus. »

— Comment dites-vous? interromp la baronne.

— Madame, il y a : « cette robe de Nessus », mais ça n'aurait pas de sens.

tion exagérée n'aboutit pas forcément au pédonisme, à la négligence, sinon à l'oubli des devoirs du ménage, lorsqu'elle a été donnée à des natures étroites qui, au contraire, sans cette saturation fâcheuse, auraient tout simplement accompli dans la vie et dans la famille le rôle pour lequel elles étaient nées.

Tous bacheliers, toutes brevetées : dans quelques années vous m'en direz des nouvelles. Si à douze ans les collégiens et les petites pensionnaires n'obtiennent pas les titres de docteurs et de doctresses, ils feront une révolution.

DANCOURT.

## REVUE FINANCIÈRE.

18 juillet.

Pâtes, villégiature, liquidation et fausses nouvelles avec commencement de panique à Londres, voilà le bilan de la semaine pour la Bourse de Paris. On ne s'étonnera donc pas de trouver les cours généralement au-dessous de ceux de la semaine précédente.

Nos Rentes françaises ont été affectées par la baisse inattendue des Consolidés anglais qui, après être montés au-dessus du pair, sont retombés à 99 sur le bruit d'événements graves en Afghanistan. Ce n'était qu'un coup de Bourse; rien n'est changé dans la situation respective des Russes et des Anglais qui continuent à guetter leur proie, mais n'osent pas la prendre. Ramis de son émotion, le marché revient aux rentes françaises et les relève; mais tout le mal n'est pas réparé.

Le 3 0/0 est à 80.70, l'amortissable à 82.50, le 4 1/2 0/0 à 110.15.

L'action du Crédit Foncier s'est tenue entre 4.320 et 4.330. Aucune valeur n'a procuré au souscripteur primitif autant de bénéfices que l'action du Crédit Foncier. Le capital employé avant 1862 a été douze fois doublé. Qui peut dire ce que donnera l'avenir, quand toute la dette hypothécaire et communale sera concentrée au Crédit Foncier, ce qui est l'affaire de dix ans au plus.

Les obligations du Crédit Foncier émises en 1885 rendent l'épargne attrayante et facile. Avec 40 fr. au cours de 435, on achète une foncière 1885. Il y aura 50 fr. à verser le 5 novembre et ainsi de suite tous les six mois, c'est-à-dire qu'il suffit d'économiser cinq sous par jour pour se libérer; mais tous les deux mois, il y a un tirage et un gros lot de 100,000 fr.: de plus, les versements rapportent 3 0/0 d'intérêt. Est-ce que ce n'est pas cent fois plus agréable que la caisse d'épargne?

La Société Générale est à 462.50. Elle prépare une grande affaire. Ses bénéfices pour le premier trimestre dépassent 1,800,000 fr.

La Banque d'Escompte est à 448.75, ce qui représente une somme nette à déboursier de 198.75. Le dernier dividende a été de 21 fr. Celui de l'exercice en cours serait-il de 20 fr. qu'il représenterait encore 10 0/0. On sait que la Banque d'Escompte prête son concours à des entreprises en excellente situation comme les Méridionaux italiens. Les actions de cette dernière Société sont à 690 après avoir payé le 1<sup>er</sup> juillet un coupon de 20 fr. La prochaine émission de 60,000 actions nouvelles réservées au pair aux porteurs d'actions anciennes, sera le signal de la hausse.

L'action Rio-Tinto est très-ferme à 260.

L'obligation Est-Algérien se rapproche de plus en plus des obligations des grandes Compagnies. Après avoir détaché le 15 juillet un coupon de 7.50, elle est encore à 347.

La rente italienne 5 0/0 a payé son tribut comme les rentes françaises et se relève de même. Elle est à 94.50.

Le Crédit Lyonnais ne maintient ses cours que par un miracle d'équilibre et en faisant le silence sur les destinées de la malheureuse Foncière Lyonnaise dont il possède plus de 73,000 actions invendables et sur lesquelles il reste 250 fr. à verser. Le Crédit Lyonnais a donc en perspective une perte nouvelle de 17 millions et demi à ajouter à celles qu'il a déjà, mais qu'il se garde bien d'avouer.

Le Crédit Général Français est invendable à 75. Quant à la Rente extérieure espagnole, sa dépréciation devient très-inquiétante. On ne peut plus acheter même à 57.50.

On cite nos chemins : Est 695, Midi 1,157.50, Nord 1,610, Ouest 1,338.75, Ouest 863.75.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### Courses de Saumur.

15 ET 16 AOÛT 1885.

#### Premier jour de courses

Samedi 15 août.

Prix de la Société d'Encouragement (3<sup>e</sup> série) : 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en France, ni une course à Paris ou dans les départements, ni une course à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ. — Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 63 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Engagements jusqu'au mardi 28 juillet, avant midi.

Prix de Saumur (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 150 fr., moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant d'un prix de 2,000 fr. après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

Engagements le mardi 28 juillet avant midi. — Publication des poids le jeudi 30 juillet. — Déclaration de forfait le mardi 4 août avant midi.

Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série) : Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. Tous chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 10 obstacles environ. Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 11 août.

Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série) : Un objet d'art pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne, 77 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un Steeple-Chase militaire de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance 3,000 mètres et 10 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 11 août.

Poule de Hacks. — Course de haies (gentlemen) : 500 fr. ajoutés à une poule de 400 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant *bona fide*, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885, de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées, après que le 3<sup>e</sup> aura retiré la sienne. — Poids : demi-sang : 68 kil.; pur sang : 75 kil. Les chevaux ayant gagné en 1885 une poule de hacks prendront 3 kil.; plusieurs, 5 kil. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 4 août.

Prix du Conseil général. — Steeple-Chase handicap : 2,000 fr. dont 1,200 fr. offerts par le Conseil de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le 3<sup>e</sup> aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra être inférieur à 60 kil. — Distance, 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 4 août. Publication des poids le jeudi 6 août à midi.

#### Deuxième jour de Courses

Dimanche 16 août.

Prix du Gouvernement : 1,500 fr. offerts par le gouvernement, pour chevaux de 3 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné de prix principal. Entrée : 50 fr. moitié forfait. La moitié des entrées au second. — Poids : 56 kil. Le gagnant d'un prix spécial portera 3 kil. de surcharge, de plusieurs prix 4 kil. Distance : 2,500 mètres environ. — Condition de l'arrêté ministériel du 18 janvier 1883.

Engagements jusqu'au mardi 28 juillet avant midi.

Courses de Haies (handicap) : 1,000 fr. offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée, 100 fr., forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge, 3 kil. de décharge pour les gentlemen. Poids minimum 60 kil. Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

Engagements jusqu'au mardi 4 août. Publication des poids le jeudi 6 août.

Steeple-Chase militaire (1<sup>re</sup> série) : Un objet d'art, pour officiers en activité de service montant, soit des chevaux d'armes,

soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que des steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux courses 5 kil. Distance : 3,000 mètres environ. Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 11 août, avant midi.

Steeple-Chase militaire (2<sup>e</sup> série) : Un objet d'art, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : Cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil., cavalerie légère et autres armes 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un Steeple-Chase de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 11 août, avant midi.

Steeple-Chase militaire (3<sup>e</sup> série) : Un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service montant leurs propres chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 3<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge. Le gagnant de deux steeple portera 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 11 août.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, Steeple-Chase (4<sup>e</sup> série) : 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 4<sup>e</sup> série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée : 150 francs, forfait 25 fr. Au second, 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Poids : 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 4<sup>e</sup> série portera une surcharge de 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 4 août, avant midi.

Prix de Consolation (steeple-chase) : 1,200 francs, pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée : 50 fr. au second. — Poids : 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus 69 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au moment de la course à M. le commissaire chargé du pesage.

CONDITIONS GÉNÉRALES. — Les courses de Saumur sont régies par les règlements des Sociétés d'encouragement et des Steeple-Chases de France.

Les engagements sont reçus : 1<sup>o</sup> pour les courses plates, rue Scribe, 1 bis, à Paris; 2<sup>o</sup> pour les courses d'obstacles, 3, rue Royale, à Paris; 3<sup>o</sup> pour les courses militaires, chez M. Proust, rue de Bordeaux, à Saumur.

Les commissaires :

G. LE BRECQ, commandant de BELLEGARDE, Comte A. DE CANIS.

Lundi 17 août.

## GRAND CARROUSEL

De l'École d'application de cavalerie.

Tous les hommes de la classe de 1876 sans exception et ceux de la seconde portion de la classe de 1880, dans les départements, devront déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile ou de leur résidence, à partir du dimanche 15 novembre prochain jusqu'au dimanche 29 du même mois.

En déposant leur livret, soit à la mairie, soit à la gendarmerie, les hommes devront toujours réclamer un récépissé qu'ils auront à représenter lorsque ce livret leur sera rendu complet.

DAMPIERRE. — Dans sa réunion d'hier, le Conseil municipal de Dampierre a élu : maire, M. Patural, ancien adjoint; adjoint, M. Caprez.

## UN DOCUMENT COMPROMETTANT.

Les préfets viennent d'adresser par ordre aux maires un document dans lequel se trouve posée par colonnes une série de questions qui sentent terriblement la candidature officielle.

Le document en question est un imprimé destiné à être rempli par le maire. Il pose, à la première colonne, les questions suivantes : Quel est, dans la commune, le nombre des électeurs inscrits, la moyenne des absentions? Quels ont été les votes antérieurs? Il réclame ensuite les noms des maires et adjoints, des anciens maires et adjoints, des conseillers municipaux, avec une note particulière sur chacun d'eux.

La curiosité des préfets ne s'arrête pas là; ils veulent être renseignés sur les écoles, les instituteurs, le curé, les gardes-champêtres, les gardes forestiers et les autres agents du gouvernement.

Ils veulent savoir également quels sont les agents à utiliser pour les élections, et parmi ceux-ci les agents qu'on pourra utiliser avec salaire ou sans salaire.

La seconde colonne est consacrée au bureau de poste à facteur, aux journaux reçus dans la commune, et une mention spéciale est réservée pour les journaux conservateurs.

Suit tout un questionnaire sur la propagande faite dans la commune, sur les auberges, cafés et cabarets, sur les influences contraires, les influences conservatrices et les influences douteuses.

La troisième colonne porte pour unique mention ces mots : Questions locales.

Nous posons en conséquence à tous les hommes de bonne foi la question suivante :

Le gouvernement qui réclame aux maires, par l'intermédiaire de ses préfets, de pareils renseignements, est-il un gouvernement soucieux d'assurer la sincérité et la loyauté du vote? N'est-il pas plutôt un gouvernement préoccupé de jeter dans la lutte électorale l'influence administrative et de préparer le retour offensif de la candidature officielle?

MM. Brisson, Allain-Targé et Goblet n'auraient qu'une excuse à invoquer en présence du fait que nous dénonçons, ce serait d'alléguer qu'ils ignorent les agissements de leurs préfets.

Cette excuse, ils ne peuvent pas l'invoquer plus longtemps.

S'ils tiennent à ce que le pays puisse avoir confiance en leurs promesses et en leur loyauté, il importe de désavouer au plus vite leurs agents électoraux, de les rappeler à la pudeur et au devoir.

## AVIS AUX DÉNICHEURS D'OISEAUX.

Le tribunal correctionnel de Brive vient de donner une leçon méritée à des enfants de la ville qui passent leur temps à dénicher et à tuer les petits oiseaux.

Selon la différence de l'âge de ces petits mauvais sujets, le tribunal leur a infligé des amendes variant de 25 à 100 fr.

Il est bon d'ajouter que les pères et mères des délinquants ont été déclarés civilement responsables.

## Publications de mariage.

Anatole Lebois, journalier, et Louise Ossant, journalière, tous deux de Saumur.

Pierre Brunet, employé de chemin de fer, de Saumur, et Clémentine Boisson, cultivatrice, de Limalonges (Deux-Sèvres).

Edouard-Auguste Ménard, garçon de café, et Berthe Prevost, lingère, tous deux de Saumur.

Henri-Joseph Boutault, couvreur, de Saint-Clément-des-Levés, et Marie-Caroline-Joséphine Dufour, lingère, de Saumur.

Le Brillant Oriental est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou; il n'a pas d'odeur, brille très-vite et n'encrasse jamais; il se vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 1 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé, le dimanche 2 août, à une heure de l'après-midi,  
LES

**IMMEUBLES**

Composant la Closerie de la Petite-Fontaine, Située proche le bourg de Neuillé, Consistant en :  
Une maison, située près la Fontaine-du-Bourg, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, lavoir sur le bord du ruisseau et divers morceaux de terre labourable, pré, bois taillis, vigne, complanté d'arbres émondables et d'arbres fruitiers, le tout contenant environ 3 hectares 11 ares 40 centiares.  
Pour avoir des renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé, et, pour visiter, à M. PHILLIAS SAUNIER, propriétaire à Neuillé. (619)

Etude de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Baugé.

**A AFFERMER**

La CHASSE de la terre du TRAIL, communes d'Auverse, Guédéniau et autres (arrondissement de Baugé), de 300 hectares environ.  
S'adresser, pour visiter la propriété, au Garde, et, pour traiter, audit notaire. (613)

Etude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
**Une Poterie**  
Située à la Madeleine, commune de Citay, Comprendant : MAISON d'habitation et bâtiments d'exploitation, fours, hangar, cellier, écurie, cour, jardin, matériel d'exploitation, terrains propres à la fabrication de pots et tuyaux de drainage et de cheminée.  
Le tout d'une contenance de 33 ares environ.  
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun.

**A CÉDER**

DE SUITE  
**Un Fonds de Boulangerie**  
Situé au centre de la ville de Loudun.  
Une culasse par jour.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun. (600)

**A CÉDER**

DE SUITE  
Pour cause de santé  
**MAGASIN D'ÉPICERIE**  
Graines et Poterie.  
Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques,  
Par suite de saisie-exécution  
Le mercredi 22 juillet 1885,  
à 1 heure après midi.

1<sup>o</sup> A Saumur, rue de l'Hermitage, 7, au domicile de M. SAULNIER, charpentier,  
Il sera vendu :  
Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, glace, commode en noyer, bureau, table, chaises en noyer et bois dur.  
2<sup>o</sup> Et en un chantier, situé également à Saumur, près la gare de l'Etat :  
Un diable et sa chaîne, une chèvre en bois, plusieurs tréteaux, deux établis, soliveaux, meule, scies, 150 mètres de volige environ et quantité d'autres bons objets.  
On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur,  
CH. MILLION.  
(627)

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Par suite de saisie-exécution,  
Le jeudi 23 juillet 1885, à une heure après midi,  
A Saumur, rue de la Visitation, 56, au domicile de M. Chemineau, aubergiste.  
Il sera vendu :  
Vais-elle, verrerie, batterie de cuisine, fusil à piston à deux coups, pendule, glace ;  
Armoire en noyer, tables, chaises, commode en noyer, buffet, linge de corps et de ménage, couvertes, paillasses et quantité d'autres bons objets.  
On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur,  
CH. MILLION.  
(628)

**FABRIQUE D'AGRAFES**

A ressort à double mentonnet  
POUR  
**COUVERTURES EN ARDOISES**  
Nouveau système perfectionné  
Breveté s. g. d. g.  
**LEMAIRE-BERSOULLÉ**  
M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays  
Inventeur et seul Fabricant  
Quai Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 13, à Saumur.  
Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.  
PRIX MODÉRÉS.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT  
**APPARTEMENT AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE**  
Composé de trois pièces, dont deux à feu, avec eau de Loire et lieux d'aisance au même étage.  
S'adresser, place Saint-Pierre n<sup>o</sup> 9.  
(583)

**A VENDRE**

Très-beau CHIEN couchant, parfaitement dressé pour la chasse.  
S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort. (629)

**CANOT à Vendre**

S'adresser aux BAINS CIVILS.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,  
En totalité ou par parties,  
**MAISON**  
Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,  
Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affruié, pompe, etc.  
S'adresser, pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

**A VENDRE**

**PETITE CALÈCHE**  
A un cheval  
S'adresser au bureau du journal.

**BAINS DE MER**

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)  
Billets d'aller et retour de 15 et 20 jours avec 40 et 40 0/0 de réduction.

**A LOUER**

**Deux Châteaux**  
Sur la Plage.  
Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

**A VENDRE**

**Moteur à Gaz**  
Système BENIER frères.  
Force deux chevaux vapeur.  
S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

**M. HOULARD, FILS**

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n<sup>o</sup> 7,  
Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.  
Envoi d'échantillons sur demande.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie  
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

**A VENDRE**

OU A LOUER  
Pour Noël 1886,  
**Vaste Maison**  
RUE SAINT-JEAN,  
Occupée par M. Grellet, tapissier.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur. (472)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT  
Rue de la Petite-Bilange,  
APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.  
S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (534)

**A LOUER**

**ANCIENNE MAISON LAVOYE**  
Rue Basse-Saint-Pierre.  
S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

**A CÉDER DE SUITE**

Pour changement de domicile  
**UN MAGASIN**  
Liquor, gros et détail, comptoir.  
S'adresser au bureau du journal.

**Sonneries et Appareils électriques**

**GABRIEL ARNOULT**  
Breveté S. G. D. G.  
Rue Eupatoria, Tours.  
Installations pour hôtels, châteaux, maisons bourgeoises.  
Gâches électriques avec serrures, contacts de sûreté pour portes, fenêtres, caisses, etc., pédales perfectionnées pour salles à manger, système avertisseur pour grandes propriétés (les voitures s'annoncent elles-mêmes). Avertisseurs automatiques d'incendie.  
Lumière électrique, tuyaux acoustiques, téléphones, microphones.  
Cible électrique, brevetée S. G. D. G.  
Installations pour magasins, depuis 25 francs.  
NOTA. — Les installations de la maison sont garanties cinq ans.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis  
29<sup>e</sup> ANNÉE  
Paraissant tous les samedis  
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
6 fr. par an.  
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.  
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration : 6, rue Cardinale, et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

**LA FEMME ET LA FAMILLE**

Journal des jeunes personnes  
Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie Goussier  
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.  
ABONNEMENTS :  
Édition mensuelle, sans gravures ni gravures..... sans gravures  
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... sans gravures  
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

**M<sup>me</sup> veuve CHAUSSARD**

ancienne coupeuse des Magasins de Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 14, maison BOUQUIN, tissus, provenant des premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus.  
Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honneur de leur visite, elle apportera tous ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés.  
M<sup>me</sup> CHAUSSARD demande des ouvrières.

**LE MONDE**

Compagnie d'Assurances contre l'incendie et sur la Vie, capital de millions, réserves 37 millions.  
ON DEMANDE des agents dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUERRIER, 17, boulevard Pommiers, Angers. (574)

**ON DEMANDE une entrepreneuse**

de broderies et tapisseries canevases.  
Maison LEMERLE-BOUQUIN, à Angers. (617)

**UN HOMME demande une place**

comme cocher ou jardinier.  
S'adresser au bureau du journal.

**UN HOMME demande une place**

de camionneur dans une maison de commerce.  
S'adresser au bureau du journal.

**On demande un premier RÉDACTEUR**

pour un journal consacré à la province, dans sa 32<sup>e</sup> année de publication, paraissant six fois par semaine.  
Ecrire aux initiales C. L. (Agent Havas), place de la Bourse, 8, Paris.

**Une Maison de Neuvettes de Saumur**

demande un garçon de magasin.  
La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (574)



Saumur, imp. P. GODET.

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans			LIGNE DE L'ÉTAT																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR							
Heures	Minutes	Type	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir			
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.																				
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)	6 05	7 21	9 00	1 15	3 45	7 50	Montreuil. 6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur. 3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil. 8 17	13 09	6 14	7 14
9	13	matin, omnibus-mixte.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 08	Brézé. 7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	»	PortBoulet 5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet 8 36	13 18	6 30	7 30
1	25	soir, —	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé. 7 12	10 28	2 16	5 28	8 54	»	Bourgueil. 5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur. 9 13	1 25	7 14	8 14
3	32	express.							Montreuil. 6 39	7 52	9 28	1 40	4 27	8 24								
7	15	omnibus.																				
10	36	(s'arrête à Angers).																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.							
8 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.																				
9	31	omnibus.													Montreuil 7	1 55	8 35	Poitiers 5 50	13 20	7 14	8 14	
9	37	express.							Saumur. (départ) 6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Loudun 8 20	2 51	9 35	Neuville 6 58	1 57	8 37	9 37		
12	48	soir, omnibus-mixte.							Montreuil-Bellay 6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Arçay 8 34	3 4	10 14	Mirebeau 7 50	9 33	11 14	12 14		
4	44	—							Lernay 7 02	8 04	2 11	4 39	8 51	Mirebeau 9 27	3 54	11 2	Neuville 8 43	10 17	11 58	12 58		
7	4	—							Brion-s.-Thouet 7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Neuville 9 57	4 24	11 27	Loudun 9 24	11 01	12 42	1 42		
10	24	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.							Thouars (arrivée) 7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Poitiers 10 32	4 56	12 1	Montreuil 9 24	11 01	12 42	1 42		

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.